

# INFORMATION

Direction de santé publique – Santé au travail

## L'exploitation du bois brûlé : mesures pour prévenir les risques associés

À la suite des récents incendies de forêt dans notre région, l'industrie forestière est confrontée à des défis additionnels concernant la transformation du bois brûlé. Bien que certaines entreprises aient pu travailler avec du bois brûlé dans le passé, elles auront probablement des quantités accrues à traiter dans les mois à venir en raison de la vaste superficie de forêt brûlée. Les mesures mises en place doivent donc répondre à des enjeux techniques et de sécurité supplémentaire, tout en veillant à la santé des ouvriers. Bien que la composition des poussières de bois brûlé (suie) soit peu documentée, certains impacts sur la santé du personnel concerné sont bien connus. Les effets à court terme de la manifestation aux poussières de bois sur la santé peuvent inclure une irritation des yeux, du nez et de la gorge ; une toux et des réactions allergiques. À long terme, l'exposition à ces substances peut entraîner des problèmes de santé plus graves, notamment des maladies pulmonaires telles que l'asthme et la maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC).

Il est donc important d'identifier les tâches où il y a contact avec ces poussières et de veiller à ce que les mesures de contrôle existantes ou mises en place soient efficaces pour réduire leur exposition.

### Voici quelques recommandations et exemples de mesures préventives ↓

#### Sensibiliser les travailleurs

Informez-les des risques pour la santé, liés à l'exposition aux poussières de bois brûlé et expliquez-leur les mesures de contrôle mises en place pour les protéger.

#### Réduire la propagation des poussières de suie

- Mélanger, avant l'écorçage et idéalement, en proportion semblable, le bois sain au bois brûlé;
- Arroser les billes de bois avant le passage à l'écorçage (utilisation d'un bassin de trempage) ;
- Délimiter les zones à haute exposition pour limiter le nombre de personnes exposées ;
- Limiter l'utilisation du jet d'air comprimé pour le nettoyage des surfaces et des équipements afin d'éviter de remettre en suspension dans l'air les poussières et d'augmenter l'exposition des travailleurs ;
- Humidifier les surfaces ou utiliser des dispositifs d'abat-poussières avant les tâches de nettoyage.

### Réduire le niveau et la durée d'exposition par des moyens administratifs

- Alternez les postes à risques entre les travailleurs afin de réduire leur exposition globale ;
- Augmenter la fréquence du nettoyage des lieux et des équipements.

### Réduire l'accumulation de poussière dans la zone respiratoire des travailleurs

- Garantir la pleine efficacité des systèmes de captation à la source pour les postes plus à risque ;
- Assurer une ventilation et une aération adéquate dans la zone de travail ;
- Adapter la fréquence de l'entretien préventif des systèmes de ventilation/climatisation des cabines d'opération et de la machinerie.

### Réduire l'exposition par des moyens individuels

- Fournir aux travailleurs un appareil de protection respiratoire adéquat pour les tâches à risque en conformité avec la norme CSA Z94.4:11 pour le choix, l'utilisation et l'entretien des appareils de protection respiratoire (Programme de protection respiratoire) ;
- Les travailleurs doivent revêtir des habits à manches longues et des gants appropriés à l'occupation ;
- En cas d'activités identifiées comme étant à risque élevé, leur proposer un survêtement (ex. : couvre-tout) et des lunettes étanches ;
- Les tenues souillées par la suie doivent être changées et nettoyées entre deux quarts de travail. Il est important de considérer cette activité comme une tâche à risque ;
- Encouragez les dispositions d'hygiène personnelle, telles que le lavage fréquent des mains, en particulier avant les pauses et les repas. Notez que le port de gants ne remplace pas la nécessité d'un lavage des mains ;

L'application de ces recommandations permettra à mieux protéger la santé des travailleurs impliqués dans la récolte et le traitement du bois brûlé.

*Les intervenants du réseau de santé publique en santé au travail sont disponibles pour offrir leur expertise et leur soutien aux milieux et dans la mise en place des mesures préventives.*

**Pour contacter l'équipe locale**  
Équipe d'intervention santé au travail du CISSS de  
l'Abitibi-Témiscamingue ([cliquez ici](#))

